

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARIMO CONSTRUCTION-CI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 9e  
TRANCHE CARREFOUR CGK, Lot 446B, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/11/2022 , et enregistrés au CEPICI le 30/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARIMO CONSTRUCTION-CI »

Objet :

- BATIMENTS
- FOURNITURES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS
- LOISSEMENTS
- DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 9e  
TRANCHE CARREFOUR CGK, Lot 446B, Ilot 20

Dirigeant(s) M TAKI KOFFI ANDRE (GÉRANT), M KOUADIO KOBENAN THIERRY (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06736 du 13/12/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68704/GTCA/RC/2022 du 13/12/2022

